

REGLEMENT DES ETUDES RIDC

PRÉAMBULE

- 1- CALENDRIER DES ÉTUDES
- 2- PROCÉDURES D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES APPRENANTS
- 3- ORGANISATION GÉNÉRALE DES CURSUS
- 4- MODALITÉS D'ÉVALUATION
- 5- NOTES DE CONTRÔLE CONTINU : ATTESTATION ET CONSERVATION
- 6- INSCRIPTION AUX EXAMENS (EAT et DE)
- 7- ASSIDUITÉ ET ENGAGEMENT
- 8- AMÉNAGEMENTS DES AUDITIONS ET DES ÉTUDES POUR LES PUBLICS SPÉCIFIQUES
- 9 - DROITS ET OBLIGATIONS DES APPRENANTS
- 10- ANNEXES

PRÉAMBULE

Le règlement des études des R.I.D.C prend en compte les dispositions réglementaires fixées par les différents arrêtés ministériels et les dispositions spécifiques validées par l'établissement.

Pour les formations relatives du diplôme d'état de professeur de danse (FD EAT, 1ère et 2ème années de formation au DE), le cadre réglementaire relatif aux contenu et à la validation des parcours de formation est précisé par l'arrêté du 21 novembre 2024 ([disponible sur le drive de chaque promotion](#)).

Ce règlement est porté à la connaissance des apprenants et des enseignants au plus tard un mois après le début de l'année universitaire et reste accessible tout au long de l'année universitaire (site internet de l'établissement, secrétariat pédagogique, Drive, etc.).

1- CALENDRIER DES ÉTUDES

Un calendrier spécifique à chaque année de formation, sous forme de livret d'accueil, est communiqué aux étudiants et stagiaires en formation professionnelle lors des réunions de rentrée organisées avant la reprise des enseignements.

Ce livret reste accessible aux usagers sur le drive tout au long de l'année.

Ce calendrier définit toutes les dates où les enseignements sont dispensés, les périodes pressenties pour l'organisation des examens blancs, des épreuves terminales et les dates envisagées de représentations sur scène.

2- PROCÉDURES D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES APPRENANTS

INSCRIPTION AUX AUDITIONS

Tout candidat à une formation remplit un questionnaire pour situer ses besoins et objectifs.

Il constitue un dossier (CV, lettre de motivation, frais d'audition).

Il est ensuite convoqué à une audition et un entretien.

Il est informé des prérequis en consultant le document présentation des formations détaillées sur le site (www.ridc-danse.com) mais également à l'issue de l'entretien, en fonction de la formation pour laquelle il candidate.

AUDITION

La phase pratique comprend : Cours technique, relation musique/danse, apprentissage d'une variation, restitution, atelier d'improvisation et composition.

Les candidats sont évalués par un jury constitué de membres de l'équipe pédagogique des RIDC.

Les modalités de l'audition peuvent être adaptées en fonction du parcours et de la situation du candidat (parcours spécialisé, handicap etc...).

INSCRIPTION EN FORMATION

Suite à l'audition, si le candidat est accepté en formation, il reçoit un dossier d'inscription.

Ce dossier est à envoyer par les candidats dans les délais prévus par les RIDC.

Les étudiants et stagiaires en formation déjà inscrits lors de l'année universitaire précédente, voient leur réinscription soumise l'étude du parcours de l'étudiant/stagiaire au sein de l'établissement et validation des examens.



Rencontres
Internationales
de Danse
Contemporaine

27 rue Ganneron
(Entrée par le 25)
75018 PARIS
T / 01 42 64 77 71

WWW.RIDC-DANSE.COM
Mél : ridcbureau@gmail.com
Métro : Place de Clichy 2 13
ou La Fourche 13

3- ORGANISATION GÉNÉRALE DES CURSUS

TOUTES ANNEES D'ETUDE

Les formations sont ouvertes à tous et toutes à partir de 18 ans dans l'année scolaire et sans limite d'âge.

Les demandes de formation pour les mineurs doivent faire l'objet d'une demande spécifique en accord avec les responsables légaux et la direction.

Le planning des cours est affiché au sein des RIDC et est disponible sur le drive.

FORMATION DU DANSEUR

Objectifs et contenus

Acquérir une technique contemporaine au registre large et maîtrisé ; telle est la première pierre. Vient ensuite le goût pour la développer, la nourrir et la cultiver chaque jour davantage.

La pratique de l'improvisation complète l'étude de la composition. Associées à une formation technique adaptée, celles-ci sont alors disponibles, au service de la création et de l'enseignement.

Méthodes mobilisées

Ce travail s'effectue sous forme de cours technique, d'analyse fonctionnelle du mouvement dansé, d'ateliers d'improvisation et de composition, d'ateliers sur la relation musique/danse. Un travail de création dirigé par un chorégraphe contemporain de la scène actuelle française vient nourrir également le processus du danseur interprète.

Compétences développées

- maîtrise et précision corporelles
- maîtrise des notions de temps, d'espace et d'énergie
- maîtrise des éléments constitutifs de la technique
- maîtrise des éléments de composition
- qualités d'interprétation
- musicalité du mouvement

FORMATION DU DANSEUR INTENSIVE / EAT

Objectifs et contenus

Outre des cours techniques de niveau avancé dispensés par des professeurs expérimentés et accompagnés par des musiciens, les étudiants sont amenés à développer leur gestuelle au travers de situations d'improvisations dirigées. Ils approfondissent ainsi leur maîtrise de la danse contemporaine.

Un travail de création mené dans l'année avec un chorégraphe leur apporte une expérience scénique indispensable.

L'approche de la relation musique-danse est approfondie et enrichie par des improvisations spécifiques.

Le travail corporel est précisé par un apprentissage de l'anatomie en lien au mouvement dansé. Ils abordent l'histoire de la danse au travers d'analyses d'extraits vidéo, d'ateliers dansés et d'interventions d'historiens de la danse.

Les étudiants doivent aller régulièrement voir des spectacles en complément afin de développer leurs connaissances du paysage chorégraphique actuel.

La formation comprend l'apprentissage des variations EAT de l'année en cours dans l'option danse contemporaine (apprentissage, répétition et interprétation) ainsi qu'un accompagnement à la création d'une variation personnelle (recherche, mise en espace, sens de l'écriture et du propos chorégraphique, technique et interprétation) et aux improvisations (technique et développement) en vue du passage de l'examen d'aptitude technique en danse contemporaine (épreuves d'admissibilité et d'admission)

Méthodes mobilisées

Cours technique, ateliers d'improvisation et de composition, ateliers sur la relation musique/danse

Découverte de l'anatomie et de l'analyse fonctionnelle du mouvement dansé

Découverte de bases théoriques musicales et rythme corporel

Approche de l'histoire et la culture chorégraphique nécessaire à la culture du danseur

Un travail de création dirigé par un chorégraphe contemporain de la scène actuelle française vient nourrir également le processus du danseur interprète.

Compétences développées

- Maîtrise des éléments constitutifs de la technique, des règles d'improvisation et de composition en danse.

- Qualités d'interprétation, musicalité du mouvement, précisions corporelles.

- Capacité à intégrer des bases d'anatomie, d'histoire de la danse/culture chorégraphique et de musique, au service de sa progression technique et artistique.

Des cours techniques quotidiens permettent de renforcer les acquisitions techniques de base.

Ils sont complétés par des ateliers mettant l'accent sur l'acquisition de processus de composition et d'improvisation.

Un travail de création avec un chorégraphe contemporain permet aux étudiants d'avoir une expérience scénique.

FORMATION AU D.E - 1ère ANNÉE / semestres 1 et 2

La formation est accessible à ceux qui ont obtenu l'EAT ou DEC contemporain et fait une demande de livret de formation auprès de la DRAC 2 mois avant le début des cours (en IDF avant le 10 juillet)

Elle inclut des cours techniques quotidiens de niveau avancé, le travail d'improvisation et de composition personnelle.

Un travail de création avec un chorégraphe contemporain permet aux étudiants d'avoir une expérience scénique (complétée par la création d'un projet personnel).

Objectifs et contenus

Les étudiants suivent des cours techniques de niveau avancé dispensés par des professeurs expérimentés et accompagnés par des musiciens. Ils sont amenés à développer leur gestuelle au travers de situations d'improvisations dirigées. Ils composent également en s'appuyant sur des processus spécifiques.

Ils développent leur expérience scénique en travaillant avec un chorégraphe sur la création d'une pièce chorégraphique.

Les référentiels d'activités professionnelles, de certification et d'évaluation du diplôme d'Etat de professeur de danse, inscrit au niveau 6 de la certification professionnelle sont structurés en 6 blocs de compétences spécifiques et cinq blocs de compétences transversales. Les parcours de formation sont organisés par l'établissement en semestres, en blocs de compétences et en unités d'enseignements articulées entre elles, afin de séquencer les apprentissages.

Les semestres 1 et 2 permettent :

- la validation partielle des blocs transversaux et spécifiques 1,3,6*
- la validation complète du bloc 2*

A noter : le bloc 2 correspond actuellement à l'UE FM et l'UE histoire de la danse; l'UE d'anatomie au semestres 1 et 2 du bloc 3

* Cf tableau explicatif en fin de document

Méthodes mobilisées

Cours technique, ateliers d'improvisation et de composition, ateliers sur la relation musique/danse.

Apprentissage de l'anatomie, avec une localisation sur squelette, et des travaux pratiques pour relier les savoirs au mouvement dansé.

Apprentissage de bases théoriques musicales : analyse d'écoute et d'œuvres en lien au répertoire et paysage chorégraphique actuel, notions solfégiques de base, rythme corporel.

Apprentissage de l'histoire et la culture chorégraphique : les cours d'histoire de la danse sont ponctués d'extraits vidéos d'œuvres, d'ateliers dansés, d'interrogations écrites et orales.

Les étudiants s'engagent dans un parcours du spectateur en complément afin de développer leurs connaissances du paysage chorégraphique actuel.

Un travail de création dirigé par un chorégraphe contemporain de la scène actuelle française vient nourrir également le processus du danseur interprète.

Compétences développées

- Acquérir les connaissances indispensables au métier de professeur de danse: -anatomie, histoire de la danse, musique-en lien à la danse
- Maîtriser des éléments constitutifs de la technique, des processus d'improvisation et de composition en danse.
- Développer des qualités d'interprétation, musicalité du mouvement, précisions corporelles
- S'initier à la pédagogie

2ème ANNÉE DE FORMATION AU D.E

La formation est accessible à ceux qui ont obtenu l'EAT ou DEC contemporain, et validé au moins 2 UEs théoriques sur 3 ou les personnes pouvant justifier la validation des semestres 1 et 2/DE1

Objectifs et contenus

Les étudiants suivent des cours techniques de niveau avancé dispensés par des professeurs expérimentés et accompagnés par des musiciens. Ils sont amenés à analyser les contenus/mises en jeu techniques et les approches pédagogiques de leurs cours quotidiens, point d'appui pour construire leur pédagogie.

Ils développent leur expérience scénique en travaillant avec un chorégraphe sur la création d'une pièce chorégraphique.

Préparation de l'UE de pédagogie qui sanctionne l'obtention du Diplôme d'État de Professeur en danse contemporaine et validation de la certification.

Les référentiels d'activités professionnelles, de certification et d'évaluation du diplôme d'Etat de professeur de danse, inscrit au niveau 6 de la certification professionnelle sont structurés en 6 blocs de compétences spécifiques et 5 blocs de compétences transversales.

Les parcours de formation sont organisés par l'établissement en semestres, en blocs de compétences et en unités d'enseignements articulées entre elles, afin de séquencer les apprentissages.

Les semestres 3 et 4 permettent la validation des blocs spécifiques : 1,3, 4, 5, 6* et les blocs transversaux*

L'examen de pédagogie à la fin du semestre 4 permet l'obtention des derniers ects* du Diplôme d'État de Professeur de danse option danse contemporaine

* Cf tableau explicatif en fin de document

Méthodes mobilisées

Lors des cours techniques, les notions abordées sont ensuite développées en cours de pédagogie : élaboration d'une méthodologie de transmission.

La sensibilité artistique est complétée par des connaissances théoriques pédagogiques (sciences de l'éducation).

Le développement de la relation musique/danse s'élabore en étroite collaboration avec des musiciens accompagnateurs.

Les étudiants proposent régulièrement des séquences d'apprentissage qu'ils montrent ou transmettent à des élèves sujets (suivies de retours des formateurs).

Les étudiants sont amenés à saisir les enjeux corporels des propositions par l'Analyse Fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD).

Ils apprennent à observer et à apporter des éléments de progression aux élèves.

Le partenariat avec des écoles du 1er degré permet aux stagiaires de construire des séances en direction des enfants.

Le travail avec les 4-7 ans est complété par des contenus théoriques sur le développement de l'enfant.

Accompagnement au passage de l'examen de pédagogie : examens blancs, retours personnalisés, et remédiations adaptées à chacun.

Compétences développées

-Renforcer une technique de danse contemporaine au registre étendu et maîtrisé (cours techniques, ateliers, rencontres avec des chorégraphes, création et représentations sur scène).

-Apprendre à construire son enseignement de la danse à partir de références précises : conjuguer les connaissances pédagogiques, l'anatomie, la musique, l'histoire de la danse, la culture chorégraphique.

-Être capable de prendre en compte des éléments de son propre parcours pour construire des éléments de pédagogie.

-Maîtriser les processus d'apprentissage en lien avec l'âge et le niveau des élèves.

-Savoir construire une séance qui respecte les règles fonctionnelles de progression. Savoir la mettre en liaison avec la séance précédente ou la suivante.

-Savoir dialoguer et collaborer avec un musicien accompagnateur. Être capable de faire des choix musicaux en relation au mouvement.

-Identifier les enjeux de la pédagogie et l'Éducation artistique et culturelle

4- LES MODALITÉS D'ÉVALUATION (EVALUATION FORMATIVE CONTROLE CONTINU, EXAMENS)

Au sein des RIDC, pour l'ensemble des formations, l'évaluation est tout d'abord formative en cours de danse.

En effet, lors de chaque cours les professeurs font des retours généraux, mais aussi des corrections individuelles.

Elles permettent de donner des clefs aux élèves, de les aider à comprendre les mécanismes dans la technique (tours, sauts, passages au sol, transferts de poids, mobilités, stabilité du corps, élans, transitions, initiations du mouvement, espace dans lequel s'inscrit le geste etc.)

Pour la pédagogie, des mises en situations régulières avec des élèves sujets suivies de retours individuels systématiques sont proposées.

Pour les FD, FD EAT, 1eA s'ajoutent 2 entretiens bilans dans l'année : l'un en décembre pour situer leur capacité à s'autoévaluer et vérifier grâce aux retours des enseignants qu'ils vont vers le progrès, l'autre en mai/juin pour décider ou non de la poursuite de leur formation aux RIDC l'année suivante en fonction de l'évolution de leur projet, des compétences acquises/validation blocs de compétence. Un entretien de mi-parcours leur est proposé en février/mars s'ils le souhaitent.

Pour les 2eA, le 2e entretien bilan est proposé en février/mars pour évoquer l'évolution de l'étudiant/stagiaire en dernière année d'études aux RIDC.

A tout moment de l'année, les stagiaires peuvent solliciter professeurs et direction pour des entretiens individuels complémentaires.

FORMATION DU DANSEUR

En fin d'année, les FD passent un examen interne devant un jury composé de membres de l'équipe pédagogique.

Il se compose :

- d'une présentation de variation imposée construite par l'un des professeurs => assimilation d'un vocabulaire de danse contemporaine technique et sensible)
- d'une composition personnelle sur une musique imposée (prise en compte de la structure musicale/capacités créatives et gestuelle personnelle/construction d'une composition). L'apprentissage de la variation et le travail de composition sont encadrés par les enseignants, et complétés par des séances en autonomie.

L'évaluation prend en compte les acquis de l'année et la prestation lors de l'examen. Elle s'effectue sur la base d'une grille d'évaluation permettant également à chaque élève de se situer (auto-évaluation). À l'issue des épreuves dansées, un entretien permet d'échanger avec chacun pour situer les acquis, les écarts entre grille étudiant et grille professeurs, et d'annoncer les prises de décision.

La validation de cet examen permet le passage en FD EAT (si l'objectif de l'étudiant est de poursuivre dans cette voie).

FORMATION DU DANSEUR INTENSIVE / EAT

Les modalités de l'EAT définies par le ministère depuis 2022 sont :

- inscriptions par envoi d'un dossier disponible sur le site de la DRAC IDF
- phase d'admissibilité (variation en vidéo)
- phase d'admission en présentiel (variation, composition, improvisation, entretien)

L'examen est confié à 3 centres organisateurs, supervisé par le Ministère de la Culture DGCA/DRAC.

Le jury choisi par la DGCA est composé de 3 spécialistes de l'option choisie (en majorité titulaires du Certificat d'Aptitude ou professionnels reconnus).

Epreuves d'admissibilité à l'examen / vidéo :

Pour cette première phase, l'évaluation se déroule sur la base d'un enregistrement vidéo du candidat en situation d'interprétation d'une variation et de deux documents écrits joints.

- A- Enregistrement vidéo d'une variation dans l'option choisie de fin de 2e cycle des conservatoires classés par l'État figurant au programme des variations proposées annuellement par le ministère de la Culture. Cette variation est restituée sans aménagement.
- B- Envoi d'un curriculum vitae (en pdf, format A4, recto uniquement) retraçant notamment le parcours en danse : enseignements suivis, pratiques traversées, certificats acquis, spectacles vus, etc.
- C- Une lettre de motivation (en pdf, format A4, recto uniquement).

La vidéo envoyée par les candidats doit répondre aux consignes de captation définies par les centres d'examen désignés par le ministère de la Culture en ce qui concerne le format, la résolution et la taille du fichier, les modalités d'identification du candidat et les modalités de prise de vue. À défaut, le centre peut invalider la candidature de même que si tout ou partie des pièces requises ne lui sont pas parvenues dans les délais fixés.

La vidéo n'est pas restituée à l'issue de l'examen.

L'évaluation fait l'objet d'une note unique. Elle porte prioritairement sur la construction corporelle du candidat, la précision de la restitution de la variation et son interprétation. Le curriculum vitae et la lettre de motivation viennent compléter l'appréciation du jury au regard de la prestation enregistrée du candidat. Il n'est fait aucun retour par le jury sur les évaluations qu'il a conduites.

Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 10 sur 20.

Les candidats admissibles qui échouent à la phase d'admission de la session en cours ou qui sont empêchés de s'y présenter pour un motif légitime attesté par des documents probants conservent le bénéfice de l'admissibilité pour l'accès à la phase d'admission de la session EAT de l'année civile suivante.

Epreuves d'admission en présentiel :

- Épreuve de variation imposée de l'EAT (coefficient 3). Le niveau évalué correspond à celui de l'unité de valeur technique de fin de cycle diplômant (DEC/DNED). Le candidat choisit une variation imposée parmi les deux proposées annuellement par le ministère de la culture. Elle est interprétée ou démontrée en entier et en détail par le candidat.

Le président du jury peut demander, à titre complémentaire, au candidat d'exécuter à nouveau un ou plusieurs éléments techniques ou une phrase chorégraphique, pris dans la variation imposée.

Les épreuves se déroulent en présentiel et s'organisent en quatre temps :

- 1- Présentation d'une variation imposée de l'EAT figurant au programme des variations proposé annuellement par le ministère de la Culture (coefficient 3).
- 2- Présentation d'une composition personnelle d'une durée de 1 minute 30 à 3 minutes, préparée à l'avance sur une musique de son choix ou en silence, en utilisant les éléments techniques de son option (coefficient 2).
- 3- Épreuve d'improvisation sur un thème proposé par le jury, en musique ou en silence, au choix du jury (coefficient 1).
- 4- Entretien portant sur les prestations du candidat, son projet pédagogique et sa capacité d'autoévaluation (coefficient 1).

Durée totale des épreuves : 20 minutes environ.

Sur la phase d'admissibilité, les professeurs accompagnent les élèves sur l'assimilation de la variation de fin de 2e cycle et font des retours personnalisés; ils conseillent également chacun sur la l'élaboration de son CV et lettre de motivation; la captation vidéo est effectuée par l'étudiant avec son propre matériel (téléphone, caméra).

Dans le cas où l'étudiant ne validerait pas la phase d'admissibilité: les cours suivis restent identiques en maintenant un objectif de progression; les RIDC accompagneront le stagiaire au développement et à la présentation de sa composition personnelle devant public

Pour la préparation aux épreuves d'admission EAT, le suivi est mis en place par des retours individuels et via des grilles d'auto-évaluation. Ces grilles-outil permettent aux stagiaires de cibler des objectifs personnels mais elles ont également pour but de situer la compréhension et l'intégration des retours des professeurs.

Un examen blanc est organisé suivant les modalités de l'examen donne lieu à un temps de retour oral des professeurs pour chaque étudiant. La date est fixée en général 3 semaines avant le passage d'examen d'admission (dates communiquées par le Ministère).

1ère ANNÉE DE FORMATION AU D.E - semestre 1 & 2

Validation des ECTS / semestre 1 et 2

Évaluation continue et formative tout au long du parcours

Pour obtenir les ects du DE1/ semestre 1 et 2, l'étudiant doit valider partiellement les blocs transversaux et spécifiques 1,3,6* et valider totalement le bloc 2 grâce au contrôle continu.

Le contrôle continu porte sur l'acquisition des compétences définies par le référentiel de certification (disponible sur le DRIVE étudiant).

Ces compétences sont évaluées tout au long de l'année par différents temps forts, rendus et mise en situation : Compte rendus, présentations orales, questions de début de cours, travaux de groupe, restitutions dansées etc..

A cela s'ajoute la progression, l'investissement, l'assimilation, le suivi des cours et modules qui font partie intégrante de l'obtention des ects.

L'obtention des ETCS visés par les semestres 1 et 2 permet la poursuite des études en DE2/semestres 3 et 4.

2ème ANNÉE DE FORMATION AU D.E - semestre 3 & 4

Validation des ECTS / semestre 3 et 4

Pour obtenir les 120 ects du DE, l'étudiant doit finir de valider les blocs transversaux et spécifiques 1,3, 6* et valider totalement les blocs 4 et 5 grâce au contrôle continu (le bloc 2 ayant été validé en DE1).

Le contrôle continu porte sur l'acquisition des compétences définies par le référentiel de certification (disponible sur le DRIVE étudiant).

Ces compétences sont évaluées tout au long de l'année par différents temps forts, rendus et mise en situation : Compte rendus, présentations orales, questions de début de cours, travaux de groupe, restitutions dansées, DE blancs (voir description suivante)

A cela s'ajoute la progression, l'investissement, l'assimilation, le suivi des cours et modules qui font partie intégrante de l'obtention des ects.

L'obtention des ETCS visés par les semestres 3 et 4 permet le passage de l'examen de pédagogie.

En vue de son examen terminal, l'étudiant obtient une note de contrôle continu sur 20 sur la base de son travail de l'année, de sa progression (éveil, initiation, pédagogie technique, AFCMD, assiduité/implication dans le travail et le groupe /progression) et d'un examen blanc dont le contenu et le format correspond à celui de l'évaluation terminale (modalités définies par le Ministère de la Culture).

Cette note compte pour 40% dans l'obtention du DE.

PÉDAGOGIE TECHNIQUE

Mises en situations régulières avec élèves sujets suivies de retours individuels et objectifs à atteindre; l'auto-évaluation et l'observation sont également centrales.

Décembre : évaluation individuelle de 20 à 30 min avec élève sujet ; le stagiaire doit concevoir une séance de cours comprenant au minimum 3 exercices sur une thématique de son choix

Avril/mai - examen blanc : évaluation individuelle de 50 min avec élève sujet ; le stagiaire doit construire une séance comprenant des exercices et un enchaînement dansé avec une cohérence et une progression dynamique. Il doit démontrer qu'il peut guider les élèves sujets, les observer et leur apporter des clefs corporelles, techniques et artistiques.

PÉDAGOGIE ENFANT

Mises en situations tout au long de l'année: scolaires et tutorats suivis de retours individuels et de synthèses écrites

Mars/Avril examen blanc: évaluation individuelle de 30min avec un groupe de 8 élèves (entre 6 et 8ans) ; le stagiaire doit construire une séance comprenant une séance autour d'une thématique de son choix avec une cohérence et une

progression dynamique. Il doit démontrer qu'il peut guider les élèves sujets, les observer et leur apporter des clefs corporelles, artistiques.

Chaque séquence d'examen blanc pratique (technique et enfants) est poursuivie par un temps d'entretien de 15 à 30 min qui permet de situer la compréhension des enjeux des propositions du stagiaire, de sa capacité à prendre en compte le niveau et la singularité corporelle de ses élèves sujets, et de décliner son cours pour d'autres niveaux (technique débutant, intermédiaire, avancé; éveil/initiation).

Ces examens blanc respectent les modalités d'évaluation des épreuves terminale.

AFCMD

Chaque session thématique donne lieu à la rédaction d'un compte-rendu de la part de l'étudiant.e. Ce compte-rendu s'articule autour de 3 axes complémentaires :

1. La reconstruction a posteriori du déroulé de chaque séance, permettant de mettre en valeur la progression pédagogique proposée par le formateur en AFCMD.
2. Un travail de verbalisation, formulation et rédaction des sensations vécues dans les explorations sensibles proposées lors des séances. L'étudiant/stagiaire est invité à tisser des liens entre son vécu sensible et les notions et apports théoriques partagés par l'enseignant.e pendant les cours.
3. Une réflexion personnelle de l'étudiant/stagiaire visant à l'aider à se projeter dans son futur rôle de professeur de danse, à faire des liens entre les différentes matières traversées dans la formation, et à réinvestir ses découvertes et compréhensions dans sa propre démarche pédagogique.

Pour chaque compte-rendu, l'étudiant/stagiaire reçoit un retour personnalisé de la part du formateur en AFCMD.

Ces comptes-rendus participent à l'évaluation continue de la progression de chaque étudiant.e au sein des séances.

TABLEAUX RÉPARTITION DES ECTS SUR 4 SEMESTRES RIDC

	BLOCS SPÉCIFIQUES						BLOCS TRANSVERSAUX
	BLOC 1	BLOC 2	BLOC 3	BLOC 4	BLOC 5	BLOC 6	
Semestres 1 & 2	8	26	10	/	/	5	8
Semestres 3 & 4	8	/	20	60**	14	9	12
Total	16	26	30	60**	14	14	20

**validés par la réussite à l'examen terminal de pédagogie

A noter : le bloc 2 correspond actuellement à l'UE FM et l'UE histoire de la danse; l'UE d'anatomie au semestres 1 et 2 du bloc 3

* Cf tableau explicatif en fin de document

Organisation des épreuves terminales

Extraits de l'arrêté du 21 novembre 2024 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du code de l'éducation

Seuls peuvent s'inscrire à l'épreuve terminale de pédagogie, les candidats:

- détenant un livret de formation ou un duplicata conforme ainsi que 3 UE théoriques ou de 2 UE et d'une note de contrôle continu supérieure ou égale à 10/20 pour l'UE manquante, datant de moins de 3 ans)

ou

- les étudiants ayant validé 120 ECTS du DE.

Le DE prend en compte la note de contrôle continu (40%) et la note de l'épreuve terminale (60%).

La note de l'épreuve terminale de l'unité d'enseignement de pédagogie est la moyenne pondérée des notes résultant des trois séquences ci-dessous :

deux séquences d'épreuve pratique et entretien avec le jury.

A - Épreuve pratique. L'évaluation est conduite sur la base de deux séquences d'enseignement données par le candidat à deux groupes d'élèves-sujets. Ces deux séquences ont lieu le même jour. Elles peuvent être disjointes. Le niveau de chacun des groupes est précisé au candidat une heure avant l'épreuve si les séquences sont enchaînées. Il est précisé une demi-heure avant chaque séquence si elles sont disjointes.

Les deux séquences sont :

- une séance d'éveil ou d'initiation suivant l'âge des élèves d'une durée de 30 minutes (coefficient 2) ;
- un cours dans l'option du candidat donné à des élèves de plus de 9 ans d'une durée de 50 minutes (coefficient 3).

Le candidat doit montrer ses capacités à mener un travail technique, savoir le développer en utilisant l'espace, le temps, les dynamiques, lui donner une progression et pouvoir proposer un enchaînement dansé. Il doit montrer ses aptitudes à ajuster ses propositions au niveau et à l'âge des élèves mis à sa disposition, ainsi qu'à l'accompagnement musical. Il doit être en mesure d'apporter les corrections nécessaires et de développer le sens artistique de ses élèves.

L'accompagnement du cours est assuré par un musicien. Le président du jury peut, si nécessaire, interrompre le candidat.

Durée totale de l'épreuve : 1 heure 20

B - Entretien avec le jury (coefficient 2). L'entretien intervient à l'issue de la séquence d'enseignement. Il porte pour une partie sur les enjeux du cours technique et pour une autre partie sur les enjeux de l'éveil-initiation au regard de chacune des deux prestations du candidat.

La répartition entre ces deux parties est laissée à l'appréciation du jury sous la conduite de son président. Toutefois, le jury réserve au moins 10 minutes à chacune de ces deux parties. Outre prendre la mesure de la réflexion pédagogique du candidat et de ses motivations pour l'enseignement, l'entretien peut également conduire à vérifier ses connaissances artistiques et ses références en la matière. Les échanges sont aussi l'occasion d'apprécier la capacité d'auto-évaluation du candidat et de mesurer la manière dont il s'est approprié les contenus de formation. Il est essentiel que celui-ci puisse disposer d'un temps de réponse suffisant à des questions claires et variées.

Durée : 30 minutes.

Le jury de l'épreuve terminale de pédagogie est constitué :

- d'un président de jury désigné par la DGCA
- d'un spécialiste en AFCMD
- d'un CA en danse contemporaine

5 - NOTE DE CONTRÔLE CONTINU/EXAMEN : ATTESTATION ET CONSERVATION

E.A.T / admissibilité :

Le bénéfice de l'admissibilité à l'examen d'aptitude technique (EAT) est conservé pendant un an par les candidats ayant échoué aux épreuves d'admission de la session en cours ou n'ayant pu s'y présenter pour un motif légitime. Ces

candidats peuvent donc se présenter à nouveau aux épreuves d'admission de la session de l'année suivante sans repasser les épreuves d'admissibilité.

La conservation de l'attestation d'admissibilité est à la charge du candidat. Elle constitue la seule preuve de réussite à cette première épreuve et permet une réinscription à l'examen l'année universitaire suivante.

Pédagogie / note de contrôle continu :

L'étudiant/stagiaire se voit remettre une attestation de contrôle continu concernant son parcours en vu de sa présentation à l'épreuve terminale de pédagogie.

Elle fait mention de la note de contrôle continu sur 20 sur la base de son travail de l'année, de sa progression et d'un examen blanc dont le contenu et le format correspondent à celui de l'évaluation terminale (modalités définies par le Ministère de la Culture).

Jusqu'à présent, les candidats pouvaient conserver le bénéfice d'une note de contrôle continu pendant les deux années universitaires suivant celle durant laquelle la note avait été attribuée. Pour être prise en compte, la note devait donc dater de moins de trois ans. Le Ministère de la culture n'évoque plus ce dispositif dans les nouveaux textes DE niveau 6.

Le refus d'un étudiant d'assumer, lors des épreuves d'évaluation terminale, la note de contrôle continu attribuée par les RIDC durant l'année universitaire en cours doit être considéré comme une rupture du contrat de formation. Dans ce cas, les RIDC n'inscriront pas cet étudiant aux épreuves d'évaluation terminale. À charge pour le candidat de s'inscrire en candidat libre auprès d'un centre organisateur. Si celui-ci valide sa candidature, il sera ainsi évalué sur les seules épreuves terminales.

6- INSCRIPTION AUX EXAMENS (EAT et DE)

FORMATION DU DANSEUR INTENSIVE / EAT

Les RIDC informent les stagiaires des dates et modalités d'inscription aux deux phases de l'EAT.

Il appartient cependant aux candidats de s'y inscrire individuellement. Une fois leur inscription validée par le centre organisateur, ils devront transmettre leurs vidéos, CV et lettre de motivation dans les délais impartis annoncés par le centre organisateur et ce de façon autonome.

PÉDAGOGIE - ANNÉES DE FORMATION AU D.E

Les RIDC inscrivent les stagiaires ayant constitué un dossier complet.

L'organisation et la convocation des candidats à l'examen sont assurées par les RIDC.

7- ASSIDUITÉ ET ENGAGEMENT

L'étudiant s'engage à assister assidûment à la formation.

Tout retard ou absence devront être justifiés auprès du centre de formation.

L'équipe pédagogique ne pourra donner de note de contrôle continu en cas d'absences répétées dont le nombre atteindrait 8 séances en DE1 ou DE2 (toutes matières confondues).

L'étudiant absent lors de certains modules et/ou n'ayant pas pu démontrer à l'équipe pédagogique l'assimilation des compétences requises se verra proposer des cours complémentaires, mises en situations, des rendus ou présentations de projets supplémentaires afin de valider le nombre d'ECTS requis par l'année de formation dans laquelle il est inscrit. Dans le cas où le centre n'est pas en mesure de proposer ces alternatives :

-DE1 : l'étudiant devra s'organiser l'année suivante pour compléter son parcours et valider son DE1/semestre 1 et 2

-DE2 : l'étudiant ne pourra pas obtenir de note de contrôle continue, obligatoire pour pouvoir se présenter à l'examen terminal.

Toute absence non excusée de l'étudiant pendant plus de deux semaines consécutives pourra être considérée par l'établissement comme une résiliation définitive de l'inscription (cf conditions financières contrat).

Une absence à un examen blanc, même avec motif légitime attesté par un justificatif probant, ne permet pas d'obtenir une note de contrôle continu. Sauf dans le cas exceptionnel où le centre est en capacité de proposer une nouvelle organisation d'examen blanc.

Dans le cas d'une absence à un examen blanc sans motif légitime le centre considère qu'il y a rupture du contrat de formation avec cet étudiant et il est alors fondé à ne pas l'inscrire pour les épreuves d'évaluation terminale qu'il organise, ou dans le cas d'épreuves mutualisées, dont il est partie prenante. A charge pour le candidat de se mettre en quête d'un centre d'examen hors de ce périmètre qui l'accepte en tant que candidat libre et où il sera évalué sur les seules épreuves terminales.

8 - AMÉNAGEMENTS DES AUDITIONS ET DES ÉTUDES POUR LES PUBLICS SPÉCIFIQUES

Audition, entrée en formation et études :

Le formulaire d'inscription en ligne permet aux personnes en situation de handicap d'évoquer leurs spécificités et leur parcours (onglet dédié).

Elles bénéficient d'un rendez-vous avant l'audition afin d'évoquer les possibilités d'aménagement de l'audition et de la formation.

Les aménagement de la formation peuvent porter sur :

Le volume horaire, le planning de cours, les rendus, les examens blancs, la présentation aux épreuves terminales.

Si besoin, et après concertation avec l'étudiant en situation de handicap, les RIDC peuvent mettre en place un accompagnement personnalisé sur toute l'année au futur candidat.

Les RIDC accompagnent les étudiants en situation de handicap lors de leurs inscriptions aux examens (EAT, DE).

La formation, l'évaluation formative, le contrôle continu et les examens blancs respectent les aménagements prévus lors des évaluations terminales.

Examens, contrôle continu et épreuves terminales :

Les RIDC accompagnent les étudiants en situation de handicap lors de leur inscriptions aux examens (EAT, DE).

Des aménagements des examens sont prévus par le ministère de la culture :

Pour l'examen d'aptitude technique et toutes les épreuves du DE de professeur de danse, peuvent bénéficier d'aménagements les personnes en situation de handicap – c'est-à-dire sujettes à une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant(art. L.112- 14 du code de l'éducation).

Ces aménagements portent sur :

- les modalités de déroulement des épreuves, de nature à leur permettre de bénéficier des conditions matérielles ainsi que des aides techniques et humaines appropriées (présence d'un assistant, dispositif de communication adapté, mise à disposition d'un équipement adapté ou utilisation, par le candidat, de son équipement personnel)
- une majoration du temps imparti pour une ou plusieurs épreuves, qui ne peut excéder le tiers du temps normalement prévu pour chacune d'elles ; toutefois, cette majoration peut être allongée, eu égard à la situation exceptionnelle du candidat, sur demande motivée du médecin référent ;
- l'étalement sur plusieurs sessions du passage des épreuves et la conservation de notes obtenues durant cinq ans (on peut ainsi envisager, pour l'UE de pédagogie, de dissocier sur deux journées voire deux sessions distinctes, la séance d'éveil-initiation et celle de cours technique, l'entretien étant alors conduit à chaque fois pour moitié du temps imparti, la validation dans le livret de formation se faisant alors sur deux lignes distinctes en précisant la partie validée) ;
- des adaptations ou des dispenses d'épreuves, rendues nécessaires par certaines situations de handicap, conformément aux dispositions prévues par arrêté du ministre chargé de la culture.

Sont par ailleurs possibles pour l'EAT, des aménagements dans les cas suivants :

- toutes options confondues, les candidats âgés d'au moins 40 ans ont la possibilité de démontrer les variations au lieu de les exécuter ;
- ces possibilités sont également ouvertes, sans condition d'âge, en cas d'accident, lésion ou maladie interdisant à titre définitif des efforts importants ; le candidat doit alors fournir un certificat médical attestant le caractère irréversible de cette incapacité ; les cas d'incapacité provisoire ne sont pas pris en compte dans la mesure où le candidat a la possibilité de se présenter ultérieurement dans les conditions normales de l'examen.

La démonstration doit être entendue comme une danse avec moins d'amplitude, réalisée avec un maximum de qualité, de précision et de clarté, notamment au niveau de la coordination, de la mise en place musicale, des intentions, des nuances, des dynamiques et du style.

Les aménagements des conditions d'examen d'entrée accordés à un candidat s'appliquent tout au long de la formation qui conduit au diplôme ainsi que dans le cadre du contrôle continu et aux épreuves d'évaluation terminale prévues dans le cadre de la formation. L'étudiant peut demander à ce que les aménagements qui lui ont été accordés soient revus (art. 613-27 du code de l'éducation).

En ce qui concerne les épreuves de pédagogie, l'arrêté stipule (Annexe II) : Une limitation durable des capacités physiques, en raison de l'âge, ou temporaire, du fait d'un rétablissement inachevé après une maladie ou une blessure attestée par un certificat médical, ne fait pas obstacle à une évaluation équitable des compétences pédagogiques dans laquelle n'est pas mesurée la performance d'exécution du candidat mais la conduite générale de la séance ou du cours, la pertinence didactique et l'engagement artistique.

Ainsi, le candidat peut-il proposer un enchaînement ou des exercices compatibles avec son empêchement sans les exécuter dans toute leur amplitude dès lors que ne s'en trouvent pas altérée l'exigence de qualité, de précision et de clarté dans les indications données, notamment au niveau de la coordination, de la mise en place musicale, des intentions, des nuances, des dynamiques et du style.

Procédure d'inscription :

La demande d'aménagements pour l'examen d'aptitude technique ou pour les épreuves d'évaluation terminale en raison d'une situation de handicap doit être formulée au plus tard à la date limite d'inscription à l'examen ou aux épreuves, sauf dans le cas où celle-ci s'est révélée ou s'est modifiée après cette échéance (art. D.613-27 du code de l'éducation). Elle est adressée au centre organisateur des épreuves auxquelles le candidat se présente qui en transmet copie à la DRAC de la région où le centre est installé.

Elle comporte un certificat médical signé par l'un des médecins désignés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de chaque maison départementale des personnes handicapées (MDPH) compétente, c'est-à-dire celle du département où le candidat est domicilié.

Dès lors qu'un candidat présente un avis médical d'aménagement de condition d'examen relatif aux épreuves du diplôme d'État de professeur de danse émanant d'un médecin désigné par la CDAPH celui-ci est recevable indépendamment de la date à laquelle il a été délivré.

Dans le cas où l'obtention d'un tel avis s'avérerait inatteignable dans les délais impartis, un avis datant de moins d'un an du médecin traitant peut être pris en compte à titre dérogatoire. Dans tous les cas, le certificat médical doit être remis au centre d'examen avant la date de clôture des inscriptions ; à défaut, le candidat n'est pas admis à se présenter.

9 - DROITS ET OBLIGATIONS DES APPRENANTS

Les apprenants s'engagent à respecter les termes du contrat de formation et le règlement intérieur des RIDC consultable sur le drive et au sein des RIDC.

Il y est défini les droits et obligations des apprenants, les modalités d'élection des délégués de chaque formation.

Plan de lutte contre les VHSS :

Dans le cadre du plan de lutte contre les Violences et la Harcèlement Sexiste et Sexuel (VHSS), les étudiants/stagiaires des RIDC doivent faire remonter au personnel (direction, équipe pédagogique et équipe administrative) tout incident ou situation problématique.

Personne référente en matière de lutte contre les VHSS : Sophie Chadefaux, directrice.

Des fiches pratiques, contacts utiles et informations légales sont disponibles sur les drive et accessibles à tous (équipes pédagogique et administrative, stagiaires/étudiants).

10 - ANNEXES

Extraits de l'arrêté du 21 novembre 2024 :

A. – Blocs de compétences transversales

Au nombre de 5, ils visent l'acquisition de connaissances et compétences relevant :

- des usages numériques ;
- de l'exploitation de données à des fins d'analyse ;
- de l'expression et de la communication écrite et orale ;
- du positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel ;
- de la capacité à agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle.

Ils sont articulés avec les blocs de compétences spécifiques décrits ci-dessous. Ils emportent l'obtention de 20 crédits ECTS dans leur ensemble.

B. – Blocs de compétences spécifiques

Au nombre de 6, ils visent l'acquisition de connaissances et compétences relevant :

- de la maîtrise d'au moins une technique de danse dans ses dimensions artistiques à un niveau professionnel (16 crédits ECTS) ;
- de la capacité à mobiliser la culture chorégraphique et musicale au service de son enseignement (26 crédits ECTS) ;
- de la capacité à accompagner la construction corporelle sensible des élèves et prévenir les risques liés à la pratique de la danse (30 crédits ECTS) ;
- de la capacité à enseigner la danse dans ses dimensions sensibles et artistiques (60 crédits ECTS) ;
- de la capacité à animer des parcours d'éducation artistique et culturelle et de médiation (14 crédits ECTS) ;
- de la capacité à questionner

TEXTE OFFICIEL - ARRETE DU 21 NOV 2024

Référentiel d'activités professionnelles		Référentiel de compétences		Référentiel d'évaluation	
Activités	Tâches	Savoirs, connaissances, compétences, attitudes	Modalités	Critères	
1	1.2 Mobiliser et développer des pratiques chorégraphiques plurielles, des connaissances artistiques et analytiques élargies	– Nommer, définir et interroger les éléments constitutifs de la danse et de sa discipline (vocabulaire, terminologie, langage, culture...) – Se relier à un répertoire représentatif de sa discipline principale – Porter un regard critique sur sa pratique artistique – Opérer des choix chorégraphiques et les justifier sur les plans techniques et patrimoniaux – Faire état d'expériences artistiques tant individuelles que collectives – Etre disponible à de nouveaux répertoires	artistique étayée	œuvre relevant de la culture chorégraphique, musicale et de l'analyse du geste au service de l'interprétation	
Bloc de compétences no 2 : Mobiliser la culture chorégraphique et musicale au service de son enseignement					
2	2.1 Mobiliser des compétences et des connaissances des répertoires, des écosystèmes et des univers chorégraphiques, de leurs démarches (processus à l'œuvre) et réalisations dans le cadre de la palette de ses pratiques artistiques et pédagogiques	– Relier sa pratique à l'histoire de la danse et à la culture chorégraphique – Exprimer une connaissance sensible des courants chorégraphiques, de leurs contextes, de leur histoire, de leurs évolutions actuelles – Relier sa pratique à d'autres arts et à d'autres esthétiques chorégraphiques	EC et/ou ET Dossier(s) et Réalisation(s) artistique(s) avec des élèves mettant en avant les apports théoriques reliés aux pratiques de la culture chorégraphique et de la culture musicale	Etendue des références mobilisées en matière de culture chorégraphique Mise en œuvre des savoirs relevant de la culture chorégraphique Articulation entre l'actualité du spectacle vivant et les projets artistiques avec les élèves Etendue des références mobilisées en matière de culture musicale Mise en œuvre des savoirs relevant de la culture musicale dans le cadre de ses pratiques	
	2.2 Mobiliser des connaissances et compétences relevant du champ musical au service de ses pratiques artistiques et pédagogiques	– Saisir les opportunités de la diffusion pour organiser des projets en lien avec des artistes, des œuvres ou des structures culturelles		Articulation entre les références convoquées et les réalisations proposées	
	2.3 Mobiliser des outils créatifs en danse	– Mettre en jeu des fondamentaux musicaux et rythmiques : formes musicales, paramètres du son, rythmes – Relier structure musicale et structure chorégraphique notamment avec l'aide d'une partition – Exploiter les ressources dynamiques des différents répertoires musicaux et pour ce faire explorer les ressources de l'histoire de la musique européenne et extra européenne, les œuvres musicales reliées à la danse – Utiliser une pluralité de relations entre danse et musique – Faire usage de protocoles de composition chorégraphique – Investir différentes modalités d'improvisation dansée			

Bloc de compétences no 3 : Accompagner la construction corporelle sensible des élèves et prévenir les risques liés à la pratique de la danse				
3	3.1 Mobiliser des savoirs relevant de l'anatomie-physiologie et de l'analyse qualitative et fonctionnelle du mouvement	– Capacité à comprendre et analyser l'organisation corporelle des élèves en situation de danse (prévention des risques liés aux pratiques dansées) – Pouvoir les accompagner à réaliser les ajustements corporels nécessaires en vue de l'optimisation de leurs postures et mouvements dansés – Mettre en œuvre des notions d'adaptation physiologique à l'effort dans le cadre de la pratique artistique de la danse – Prendre en compte les éléments de prévention relevant de la santé physique et psychique du danseur	EC et/ou ET Conduite d'une séance de cours et d'atelier pour différents niveaux et profils d'élèves mettant en exergue les outils issus de l'anatomie-physiologie fonctionnelle et de l'analyse du mouvement	Clarté de la lecture corporelle des élèves de manière étayée Pertinence des apports et références anatomo-physiologiques pour la réalisation de séquence de danse (Intégrité et optimisation des organisations corporelles) Ajustement de la posture relationnelle en fonction de l'élève
	3.2 Anticiper et ajuster son enseignement aux évolutions physiques et psychiques des élèves, avec une attention particulière liée aux situations de handicap visible ou invisible	– Proposer des protocoles s'appuyant sur les grandes étapes du développement psychomoteur, psychologique et cognitif de l'enfance à l'âge adulte – Adapter ses propositions pédagogiques en fonction des différentes étapes du développement psychique et physique de l'élève – Adapter ses propositions aux conditions d'exercice de l'enseignement (espace, période de l'année, fatigue, projet en cours, réalité du moment, etc.) Repérer et prévenir les risques physiques et psychosociaux dans les apprentissages – Prendre en compte les besoins spécifiques d'élèves en situation de handicap		
	3.3 Créer un cadre favorisant l'écoute sensible de soi et des autres	– Adapter sa posture relationnelle à la réalité perçue de l'élève – Amener l'élève à participer activement à une construction sensible de son corps et de sa conscience corporelle au sein d'une pratique collective – Sensibiliser les élèves à la diversité des situations de vulnérabilité (la question de « l'emprise pédagogique », à la lutte contre les discriminations et les violences (violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS), etc.) – Être sensibilisé aux pratiques somatiques	EC et/ou ET	

Référentiel d'activités professionnelles		Référentiel de compétences		Référentiel d'évaluation	
Activités	Tâches	Savoirs, connaissances, compétences, attitudes	Modalités	Critères	
4	4.1 Concevoir (aspects didactiques) une démarche pédagogique prenant en compte âges, niveaux, situations spécifiques et contextes	– S'appuyer sur les textes en vigueur portant sur l'orientation et l'organisation de l'enseignement artistique initial pour concevoir une démarche pédagogique – Définir des objectifs d'acquisition et des rythmes de progression adaptés aux spécificités de sa discipline et à la répartition du parcours d'apprentissage dans le temps (de l'éveil-initiation aux niveaux avancés) – Concevoir des activités qui développent la recherche personnelle, l'expérimentation et la créativité de l'élève – Mobiliser des ressources issues des sciences humaines et sociales (développement psychomoteur, psychologique et cognitif, psychopédagogie, sciences de l'éducation) notamment pour les enfants de 4 à 5 ans, période d'éveil, et pour les enfants de 6 à 7 ans, période d'initiation à la danse – Développer des processus d'apprentissage et savoir les mobiliser en cohérence avec ses intentions pédagogiques – Prendre en compte les besoins, les attentes, les capacités, potentiels et motivations des élèves – Adapter et/ou élaborer des outils, supports et méthodes pédagogiques en fonction des élèves, et des contextes – Communiquer sur sa démarche pédagogique	EC et/ou ET Support de préparation de cours/atelier et entretien Conduite d'une séance de cours et/ou d'atelier Entretien, Dossier	Clarté des enjeux relatifs à l'éveil et à l'initiation Clarté des enjeux relatifs à la progression technique et artistique en fonction de l'âge, du niveau et des contextes Dynamique de progression du cours/atelier Pluralité des modalités de travail Introduction, selon la discipline concernée, de temps d'atelier, d'expérimentation au service de la démarche pédagogique	

4.2 Conduire des séquences d'apprentissage (aspects pédagogiques) dans leurs dimensions technique et artistique et les inscrire dans la durée

4.3 Mobiliser des connaissances en anatomie-physiologie et des analyses qualitatives et fonctionnelles du mouvement en situation de pratique de danse et de transmission

4.4 Créer des liens avec la culture chorégraphique et musicale tout au long du parcours d'enseignement

4.5 Permettre aux élèves d'être acteurs de leurs apprentissages et de construire leur autonomie

– Formuler des propositions et consignes en fonction des objectifs et formats de chaque séance : cours d'éveil, d'initiation, technique, atelier, travail sur les répertoires, temps d'improvisation, de composition

– Favoriser l'immersion artistique des élèves par l'utilisation de supports variés, notamment d'objets adaptés à l'éveil et à l'initiation à la danse

– Ajuster ses propositions à la réalité des personnes en présence

– Diversifier les propositions pour offrir aux élèves des chemins d'acquisition variés

– Développer la mémoire des gestes, des rythmes, des chemins du mouvement et de l'engagement corporel et sensible

– Apporter aux élèves les ressources nécessaires à la compréhension de leurs organisations corporelles en vue de la réalisation des mouvements dansés

– Nourrir ses enseignements d'une culture chorégraphique et musicale avérée

– Animer des activités qui favorisent l'autonomisation des élèves dans leur pratique notamment par la recherche personnelle, l'expérimentation et la créativité

– Susciter la curiosité des élèves en favorisant leur esprit critique et en élargissant leurs références

– Accueillir, réinvestir les propositions des élèves, leurs remarques et analyses – Susciter le travail en groupe, l'écoute de l'autre, la posture, l'échange entre les élèves

– Adaptation du vocabulaire employé selon les objectifs pédagogiques et les élèves en présence

– Ajustement des propositions au niveau et à l'âge des élèves en fonction des réponses corporelles qu'ils apportent

– Prise en compte des organisations posturales des élèves

– Pluralité des modalités de travail

– Prise en compte des propositions des élèves et de leurs dynamiques de recherche

– Accompagnement approprié de l'évolution de l'élève au cours de la séance

– Capacité à rendre l'élève acteur de ses apprentissages

– Cohérence des temps d'expérimentation avec les objectifs de cours/ateliers

– Dimension artistique et sensible des propositions pédagogiques

4.6 Développer une dynamique de groupe inclusive

– Adopter son langage et son comportement en tenant compte de la diversité des élèves et des contextes

– Favoriser la singularité artistique de chaque élève au sein d'un groupe à travers l'observation, la prise de parole et l'échange collectif

– Qualité de l'adresse aux élèves

– Qualité de la conduite du groupe

– Prise en compte des réponses des élèves

– Ajustement des observations à la situation et aux besoins de chaque élève

– Adaptation de sa posture de référent au contexte immédiat

– Ecoute et gestion des interactions au sein du groupe

4.7 Evaluer les réalisations techniques et artistiques des élèves, les accompagner et les orienter

– Mettre en œuvre des modalités de suivi des acquisitions des élèves en partenariat, le cas échéant, avec d'autres enseignants et partenaires éducatifs – Evaluer les apprentissages des élèves et leur progression, en fonction des objectifs et, le cas échéant, des handicaps visibles et invisibles : acquisitions techniques, développement de la construction corporelle, développement de l'autonomie, expression artistique, etc...

– Mettre en œuvre des dispositifs permettant l'évaluation continue des réalisations des élèves sur différents volets (technique, créativité, musicalité, improvisation, composition, etc.)

– Rendre les élèves acteurs de leur progression et de leur évaluation

– Auto-évaluer la séance réalisée, notamment à partir des

– Connaissance de modalités d'évaluation diversifiées (Diagnostic, formative, certificative incluant les dimensions d'auto et de co-évaluation)

– Cohérence et articulation entre le projet, le cursus, les objectifs d'apprentissage et les critères d'évaluation

– Capacité d'auto évaluation du professeur en situation

Bloc de compétences no 5 – Conduire des parcours d'éducation artistique et culturelle et de médiation			
5	5.1 Concevoir (aspects didactiques) des parcours	– S'appuyer sur le contexte et le cadre de son intervention (sensibilisation, transmission, intervention, récurrente ou ponctuelle, ...) – Concevoir le déroulé de séance autour de thématiques et d'objectifs précis – Prévoir des modalités pédagogiques permettant une approche sensible du mouvement (Exploration, improvisation, jeux artistiques, ...) – Prévoir des supports variés au service des enjeux artistiques et humains de la démarche – Prendre en compte la relation au socle de commun de connaissances, de compétences et de culture de l'éducation nationale	Conduite d'atelier EAC/médiation – Dimension artistique et sensible des propositions – Ecoute et adaptation en fonction des réactions du groupe au regard des objectifs poursuivis et des contextes de pratique
	5.2 Conduire (aspects pédagogiques) des séances	– Vérifier que la sécurité des participants et des intervenants est garantie (Espace, sol, température, accessibilité, ...) – Mettre en œuvre les situations pédagogiques définies par le projet – Donner des repères en matière d'espace, de temps, de corps favorisant l'expérience artistique des participants – Adapter les situations à la réalité des personnes en présence et de leurs réponses motrices et émotionnelles	
Bloc de compétences no 6 : Questionner ses pratiques artistiques et pédagogiques et s'initier à une démarche de recherche			
6	6. Interroger ses pratiques artistiques et pédagogiques 6.2 S'initier à une démarche de recherche	– Articuler les dynamiques entre pratiques artistiques et enseignement – Entretenir et développer un parcours de spectateur – Mener des recherches dans le but de s'approprier de nouvelles approches artistiques et/ou pédagogiques en lien avec les évolutions scientifiques et sociales et les décliner, le cas échéant, dans la réalisation d'un projet artistique	EC Réalisations artistiques et pédagogiques, Dossiers, comptes rendus, analyses, entretiens, soutenances Dynamique de la relation entre art et pédagogie Palette des domaines convoqués en matière de posture pédagogique Clarté des exposés et prises de paroles sur les domaines abordés, références utilisées